

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1092855/CAN500850/2505663 /
Date : 23/10/2025
Contact : CAMBRAYE

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée :Conforme à la PI du 23/10/2025 Date et signature : (Nom et qualité) Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel  Philippe BENIT Le 23/10/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15130 PRUNET - RD920.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	245		m. d'alvéole	490	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : tranchée seule Orange en bord de RD sur 245m en complément enfouissement de réseau						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 17/11/2025						
Durée prévisible des travaux : 90.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 31/12/2039						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 920.

Demande de: CML 15 pour ORANGE

Objet de la demande: Tranchée réseaux télécom

Commune(s): PRUNET Lieu-dit : Lascarraux

Le 23 octobre 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac
Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

Philippe BENIT

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
920	Cat.1	Du PR18+041 Au PR18+241	D	TT		20m			180m		Schéma 6-2 en rive Schéma 5-2 Sous fossé

* Techniques :

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

SA= Supports aériens

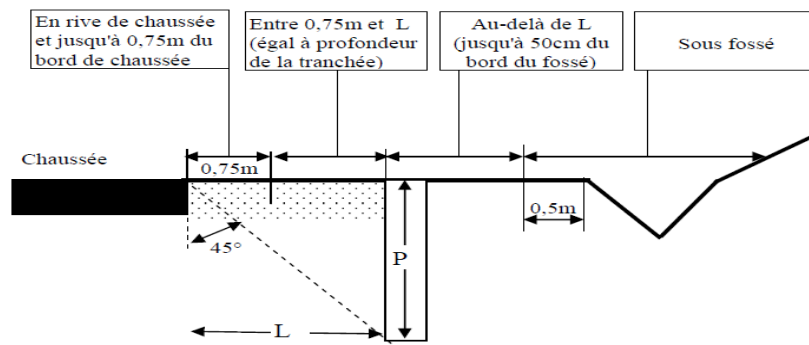
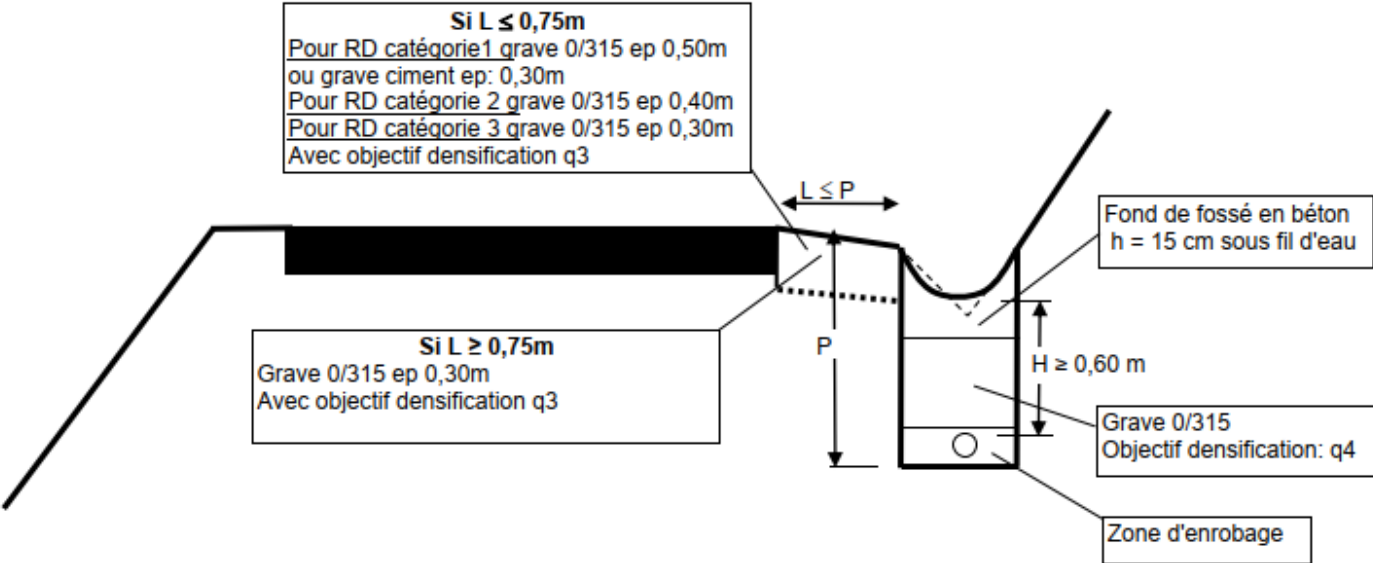


Schéma n°5-2 tranchée sous fossé et proche du bord de chaussée
des RD des catégories 1, 2 et 3



Le maître d'ouvrage du réseau pourra proposer une solution alternative à cette coupe type permettant d'assurer l'étanchéité du fossé après travaux et la réalisation ultérieure des travaux d'entretien du fossé, son curage notamment, sans risque de détérioration du réseau mis en place sous le fossé.

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

